

**RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER ET
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

Notes aux utilisateurs	2
Emplacement des informations présentées au titre du troisième pilier	3
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction du risque	
KM1 – Indicateurs clés	4
Composition des fonds propres	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	5
Ratio de levier	
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	6
Risque de crédit	
CR1 – Qualité de crédit des actifs	7
CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	7
CR4 – Approche standard – Expositions au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	8
CR5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	9
Risque de crédit de contrepartie (CCR)	
CCR1 – Analyse de l'exposition au CCR par approche	11
CCR3 – Approche standard de l'exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	11
CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au CCR	12

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Raphael Ambeault

Chef des relations avec les investisseurs

514 601-0944

raphael.ambeault@banquelaurentienne.ca

Notes aux utilisateurs

- 1- Le présent document, intitulé *Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires*, est non audité et doit être lu avec le rapport annuel 2024. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en millions de dollars canadiens.
- 2- Les informations présentées dans ce document sont soumises au même niveau d'examen et de contrôle internes que les informations financières présentées par la Banque.
- 3- Les informations financières figurent dans le rapport annuel 2024 et dans le document intitulé *Informations supplémentaires*, ces deux documents étant disponibles sur le site Web de la Banque (www.banquelaurentienne.ca). D'autres informations sont également disponibles à la page Données financières des banques du site Web du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à l'adresse <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres/donnees-financieres-banques>.
- 4- Les exigences de fonds propres réglementaires consolidés de la Banque sont déterminées au moyen des lignes directrices du BSIF, lesquelles sont fondées sur le cadre normatif de Bâle III sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces lignes directrices et les mesures qu'elles prévoient sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 (CET1) sous forme d'actions ordinaires Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio total des fonds propres Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres
Exigences en matière de levier	Ratio de levier Expositions totales

- 5- D'après les *Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB)* du BSIF, la Banque est une PMB de catégorie I (non approuvée aux fins d'application de l'approche fondée sur les notations internes avancée).
- 6- Pour certains formats de tableaux prescrits, les éléments contenus dans les lignes et les colonnes dont le solde est égal à 0 n'ont pas été présentés.

Emplacement des informations présentées au titre du troisième pilier

	Rapport annuel 2024	Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
Aperçu de la gestion des risques et de l'actif pondéré en fonction du risque		
KM1 – Indicateurs clés		4
OVA – Approche de la gestion des risques de la Banque	41 à 51	
Composition des fonds propres		
CC1 modifié – Composition des fonds propres réglementaires		5
Ratio de levier		
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun		6
Risque de crédit		
CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	41 à 46	
CR1 – Qualité de crédit des actifs		7
CRC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	43 à 46, 55 à 57, 137 et 138	
CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit		7
CR4 – Approche standard – Expositions au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		8
CR5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		9
Risque de crédit de contrepartie		
CCRA – Informations qualitatives sur le CCR	46, 67 à 69, 108 et 109	
CCR1 – Analyse de l'exposition au CCR par approche		11
CCR3 – Approche standard de l'exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques		11
CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au CCR		12
Titrisation		
SECA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	36, 97 et 98, 108 et 109, 114 et 115	
Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)		
Communication du RTIPB	53 et 54	

KM1 – Indicateurs clés

En millions de dollars (non audité) / Aux		31 OCTOBRE 2024	31 JUILLET 2024	30 AVRIL 2024	31 JANVIER 2024	31 OCTOBRE 2023	31 JUILLET 2023	30 AVRIL 2023	31 JANVIER 2023
Ligne ⁽¹⁾									
Fonds propres disponibles (montants)									
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	2 282 \$	2 264 \$	2 239 \$	2 239 \$	2 231 \$	2 214 \$	2 217 \$	2 181 \$
2	Fonds propres de catégorie 1	2 527 \$	2 509 \$	2 485 \$	2 484 \$	2 476 \$	2 459 \$	2 463 \$	2 426 \$
3	Total des fonds propres	2 989 \$	2 978 \$	2 969 \$	2 980 \$	2 970 \$	2 955 \$	2 959 \$	2 916 \$
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)									
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	20 862	20 682	21 621	21 859	22 575	22 651	23 785	23 901
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR									
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	10,9 %	10,9 %	10,4 %	10,2 %	9,9 %	9,8 %	9,3 %	9,1 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	12,1 %	12,1 %	11,5 %	11,4 %	11,0 %	10,9 %	10,4 %	10,2 %
7	Ratio du total des fonds propres (%)	14,3 %	14,4 %	13,7 %	13,6 %	13,2 %	13,0 %	12,4 %	12,2 %
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR									
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (%)	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la Banque (ligne 5 – 7 %) (%) ⁽²⁾	3,9 %	3,9 %	3,4 %	3,2 %	2,9 %	2,8 %	2,3 %	2,1 %
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	48 653 \$	48 011 \$	49 121 \$	48 829 \$	51 151 \$	51 502 \$	51 957 \$	51 495 \$
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	5,2 %	5,2 %	5,1 %	5,1 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %	4,7 %

(1) La numérotation des lignes est conforme à la ligne directrice du BSIF sur la communication de renseignements par les petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) au titre du troisième pilier.

(2) Le ratio de 7 % reflète le ratio minimal de fonds propres de 4,5 % du BSIF, majoré de la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

CC1 modifié – Composition des fonds propres réglementaires

En millions de dollars, sauf les pourcentages (non audité) / Aux		31 OCTOBRE 2024	31 JUILLET 2024	30 AVRIL 2024	31 JANVIER 2024	31 OCTOBRE 2023	31 JUILLET 2023	30 AVRIL 2023	31 JANVIER 2023
Ligne ⁽¹⁾									
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves									
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	1 194 \$	1 192 \$	1 189 \$	1 186 \$	1 184 \$	1 182 \$	1 178 \$	1 175 \$
2	Bénéfices non répartis	1 308	1 290	1 279	1 418	1 407	1 398	1 374	1 349
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	81	68	31	37	23	(4)	48	39
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	2 583	2 549	2 499	2 641	2 613	2 576	2 600	2 530
Actions ordinaires et assimilées de T1 : ajustements réglementaires									
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 ⁽²⁾	(301)	(285)	(260)	(402)	(383)	(362)	(383)	(383)
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	2 282	2 264	2 239	2 239	2 231	2 214	2 217	2 181
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1									
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	246	245	246	246	246	246	246	245
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	246	245	246	246	246	246	246	245
36	Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires	246	245	246	246	246	246	246	245
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1									
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	—	—	—	—	—	—	—	—
44	Autres éléments de T1 (AT1)	246	245	246	246	246	246	246	245
45	Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	2 527	2 509	2 485	2 484	2 476	2 459	2 463	2 426
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions									
46	Instruments de T2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	327	327	330	332	338	340	339	336
50	Provisions collectives	135	142	154	164	156	157	158	153
51	Éléments de T2 avant ajustements réglementaires	461	469	484	495	494	496	496	489
Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires									
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres complémentaires (T2)	—	—	—	—	—	—	—	—
58	Fonds propres complémentaires (T2)	461	469	484	495	494	496	496	489
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	2 989 \$	2 978 \$	2 969 \$	2 980 \$	2 970 \$	2 955 \$	2 959 \$	2 916 \$
60	Total des actifs pondérés en fonction du risque	20 862 \$	20 682 \$	21 621 \$	21 859 \$	22 575 \$	22 651 \$	23 785 \$	23 901 \$
Ratios de fonds propres									
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	10,9 %	10,9 %	10,4 %	10,2 %	9,9 %	9,8 %	9,3 %	9,1 %
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	12,1 %	12,1 %	11,5 %	11,4 %	11,0 %	10,9 %	10,4 %	10,2 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	14,3 %	14,4 %	13,7 %	13,6 %	13,2 %	13,0 %	12,4 %	12,2 %
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres) ⁽³⁾									
69	Ratio cible de fonds propres T1 sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible de fonds propres T1	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %

(1) La numérotation des lignes conformément aux Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres du BSIF de mai 2018 est indiquée, à des fins de cohérence et de comparabilité, dans la présentation d'éléments de fonds propres, à l'usage des banques et des administrations.

(2) Comprend les déductions pour goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles, actif net des régimes de retraite, réserve de couverture de flux de trésorerie et autres.

(3) La réserve anticyclique à toutes les dates était de néant, ce qui s'explique par le fait que toutes les expositions au risque de crédit du secteur privé étaient soit au Canada, soit aux États-Unis.

Commentaire narratif

Le ratio CET1 s'établissait à 10,9 % au 31 octobre 2024, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a augmenté de 100 points de base depuis le 31 octobre 2023, principalement en raison de la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long de l'exercice.

LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun

En millions de dollars, sauf les pourcentages (non audité) / Aux

	31 OCTOBRE 2024	31 JUILLET 2024	30 AVRIL 2024	31 JANVIER 2024	31 OCTOBRE 2023	31 JUILLET 2023	30 AVRIL 2023	31 JANVIER 2023	
Ligne ⁽¹⁾									
Expositions au bilan									
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	43 570 \$	43 579 \$	44 375 \$	44 451 \$	45 436 \$	46 135 \$	46 063 \$	46 096 \$
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 ⁽²⁾)	(301)	(285)	(260)	(402)	(383)	(362)	(383)	(383)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	43 269	43 294	44 115	44 049	45 054	45 773	45 680	45 714
Expositions sur dérivés									
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	96	77	59	83	107	120	142	132
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	176	177	157	183	191	194	187	173
11	Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	272	254	216	266	298	314	329	305
Expositions sur opérations de financement par titres									
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	6 610	6 135	6 292	5 626	7 508	6 361	9 624	6 233
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts des OFT)	(3 506)	(3 596)	(3 523)	(3 177)	(3 977)	(3 330)	(6 197)	(3 278)
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) pour OFT	46	36	41	18	58	30	28	11
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	3 150	2 575	2 810	2 466	3 589	3 061	3 455	2 966
Autres expositions hors bilan									
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	7 911	7 891	7 999	8 143	8 753	9 230	9 592	10 265
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(5 948)	(6 003)	(6 019)	(6 096)	(6 543)	(6 876)	(7 099)	(7 756)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 962	1 889	1 980	2 048	2 210	2 354	2 494	2 509
Expositions sur fonds propres et total des expositions									
20	Fonds propres de catégorie 1	2 527 \$	2 509 \$	2 485 \$	2 484 \$	2 476 \$	2 459 \$	2 463 \$	2 426 \$
21	Total – Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	48 653 \$	48 011 \$	49 121 \$	48 829 \$	51 151 \$	51 502 \$	51 957 \$	51 495 \$
Ratio de levier									
22	Ratio de levier – Bâle III	5,2 %	5,2 %	5,1 %	5,1 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %	4,7 %

(1) Présenté conformément à la ligne directrice Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier du BSIF.

(2) Comprennent principalement les déductions pour logiciels et autres immobilisations incorporelles, goodwill, actifs des régimes de retraite et réserves de couverture de flux de trésorerie.

CR1 – Qualité de crédit des actifs

	AU 31 OCTOBRE 2024						AU 31 JUILLET 2024					
	a		b		c		d		e		g	
	Valeurs comptables brutes des		Provisions/dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard		Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions/dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard		Valeurs nettes (a+b-c)
Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut	Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales	Expositions en défaut		Expositions qui ne sont pas en défaut	Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales		
En millions de dollars (non audité)												
1 Prêts	379 \$	36 095 \$	(189) \$	(70) \$	(120) \$	36 284 \$	378 \$	35 740 \$	(211) \$	(82) \$	(129) \$	35 907 \$
2 Titres de créance	—	6 024	—	—	—	6 024	—	6 379	—	—	—	6 379
3 Expositions hors bilan	—	7 911	(14)	—	(14)	7 896	—	7 891	(14)	—	(14)	7 878
4 Total	379 \$	50 029 \$	(204) \$	(70) \$	(135) \$	50 204 \$	378 \$	50 011 \$	(224) \$	(82) \$	(142) \$	50 164 \$

CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit

	AU 31 OCTOBRE 2024				AU 31 JUILLET 2024			
	a	b	c	d	a	b	c	d
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières
En millions de dollars (non audité)								
1 Prêts	22 477 \$	13 927 \$	891 \$	13 036 \$	22 462 \$	13 573 \$	906 \$	12 668 \$
2 Titres de créance	5 114	910	—	910	5 511	867	—	867
3 Total	27 591	14 837	891	13 946	27 974	14 441	906	13 535
4 Dont en défaut	298 \$	11 \$	— \$	11 \$	284 \$	11 \$	— \$	11 \$

CR4 – Approche standard – Expositions au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

	AU 31 OCTOBRE 2024						AU 31 JUILLET 2024					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Expositions avant prise en compte des CCEC ⁽¹⁾ et des techniques d'ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des CCEC ⁽¹⁾ et des techniques d'ARC ⁽²⁾		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des CCEC ⁽¹⁾ et des techniques d'ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des CCEC ⁽¹⁾ et des techniques d'ARC ⁽²⁾		APR et densité des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
En millions de dollars, sauf les pourcentages (non audité)												
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	1 540 \$	— \$	6 488 \$	— \$	1 %	— %	2 440 \$	— \$	7 459 \$	— \$	1 %	— %
2 Entités du secteur public	3 901	181	11 929	189	119	1 %	3 578	166	11 156	139	93	1 %
4 Banques	1 232	—	1 880	—	711	38 %	891	—	1 546	—	613	40 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	7	—	655	—	289	44 %	20	—	676	—	297	44 %
6 Entreprises	4 104	1 180	4 104	437	4 027	89 %	4 203	1 279	4 203	433	4 107	89 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	327	190	327	71	322	81 %	356	166	356	62	348	83 %
7 Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	58	—	58	—	132	229 %	51	—	51	—	120	237 %
8 Clientèle de détail	4 361	1 653	3 412	310	2 660	72 %	4 166	1 658	3 199	307	2 499	71 %
9 Immobilier	26 482	4 897	13 666	1 027	9 770	67 %	26 416	4 788	13 927	1 009	9 883	66 %
Dont : immobilier résidentiel général	15 323	1 519	6 080	152	1 718	28 %	15 185	1 514	6 212	151	1 761	28 %
Dont : immobilier résidentiel de rapport	1 061	15	759	2	316	42 %	1 062	15	769	1	322	42 %
Dont : immobilier commercial général	458	238	446	24	344	73 %	461	268	430	27	334	73 %
Dont : immobilier commercial de rapport	6 495	557	3 490	87	3 249	91 %	6 451	558	3 508	84	3 136	87 %
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	3 133	2 566	2 890	763	4 143	113 %	3 250	2 434	3 008	746	4 330	115 %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	737	—	—	—	—	— %	691	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	309	—	298	—	343	115 %	295	—	284	—	321	113 %
13 Autres actifs	1 193	—	1 193	—	666	56 %	1 174	—	1 174	—	685	58 %
14 Total	43 919 \$	7 911 \$	43 027 \$	1 962 \$	18 430 \$	41 %	43 905 \$	7 891 \$	43 000 \$	1 889 \$	18 323 \$	41 %

(1) Le coefficient de conversion en équivalent-crédit (CCEC) est le pourcentage utilisé pour convertir le montant de l'exposition hors bilan en équivalent risque de crédit.

(2) La notion d'atténuation du risque de crédit (ARC) fait référence aux diverses mesures prises par les prêteurs, notamment par la mise en œuvre de sauvegardes et d'autres procédures, pour réduire le plus possible le risque de perdre les placements initiaux à cause de défauts de paiement d'emprunteurs concernant les intérêts ou le principal des prêts.

CR5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques

AU 31 OCTOBRE 2024

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	n	o	p	r	t	u	w	x																				
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	110 %	150 %	250 %	Autres	Total des expositions au risque de crédit																				
En millions de dollars (non audité)																																									
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	6 488	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	6 488																			
2	Entités du secteur public	—	—	597	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 521	12 117																				
4	Banques	—	—	839	—	177	—	—	—	23	—	—	—	—	—	194	—	—	—	647	1 880																				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	—	—	—	—	3	—	—	—	1	—	—	—	—	—	3	—	—	—	647	655																				
6	Entreprises	—	—	67	—	—	—	—	—	70	—	—	150	2 601	—	1 648	—	5	—	—	4 541																				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	—	—	64	—	—	—	—	—	21	—	—	61	—	—	253	—	—	—	—	399																				
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	46	12	58																				
8	Clientèle de détail	—	218	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 503	—	—	—	—	—	—	—	3 722																				
9	Immobilier	—	—	1 765	1 202	1 846	1 678	27	217	245	210	1 103	104	120	1 679	2 715	582	1 201	—	—	14 693																				
	Dont : immobilier résidentiel général	—	—	1 765	1 202	1 677	1 543	27	—	10	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	6 232																				
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	—	—	—	—	169	135	—	217	234	5	—	1	—	—	—	—	—	—	—	761																				
	Dont : immobilier commercial général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	205	—	103	120	—	42	—	—	—	—	470																				
	Dont : immobilier commercial de rapport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 095	—	—	1 679	—	582	221	—	—	3 577																				
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 673	—	980	—	—	3 653																				
12	Expositions en défaut	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	208	—	90	—	—	298																				
13	Autres actifs	642	—	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	446	—	—	—	86	1 193																				
14	Total	7 130	\$	218	\$	3 285	\$	1 202	\$	2 023	\$	1 678	\$	27	\$	217	\$	338	\$	210	\$	1 103	\$	3 757	\$	2 721	\$	1 679	\$	5 211	\$	582	\$	1 296	\$	46	\$	12 266	\$	44 989	\$

AU 31 JUILLET 2024

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	n	o	p	r	t	u	w	x																				
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	110 %	150 %	250 %	Autres	Total des expositions au risque de crédit																				
En millions de dollars (non audité)																																									
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	7 458	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	—	\$	7 458																			
2	Entités du secteur public	—	—	466	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 829	11 295																				
4	Banques	—	—	692	—	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	181	—	—	—	656	1 546																				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	—	—	—	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	656	676																				
6	Entreprises	—	—	58	—	—	—	—	—	30	—	—	190	2 814	—	1 538	—	5	—	—	4 636																				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières	—	—	53	—	—	—	—	—	21	—	—	68	—	—	276	—	—	—	—	418																				
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	44	7	51																				
8	Clientèle de détail	—	218	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 289	—	—	—	—	—	—	—	3 507																				
9	Immobilier	—	—	1 772	1 216	1 873	1 759	30	203	266	202	1 295	112	113	1 646	2 639	586	1 226	—	—	14 937																				
	Dont : immobilier résidentiel général	—	—	1 772	1 216	1 705	1 623	30	—	10	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	6 364																				
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	—	—	—	—	168	136	—	203	256	6	—	1	—	—	—	—	—	—	—	770																				
	Dont : immobilier commercial général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	196	—	111	113	—	38	—	—	—	—	457																				
	Dont : immobilier commercial de rapport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 287	—	—	1 646	—	586	73	—	—	3 592																				
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 601	—	1 153	—	—	3 754																				
12	Expositions en défaut	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	210	—	74	—	—	284																				
13	Autres actifs	643	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	429	—	—	—	102	1 174																				
14	Total	8 101	\$	218	\$	2 988	\$	1 216	\$	1 891	\$	1 759	\$	30	\$	203	\$	296	\$	202	\$	1 295	\$	3 591	\$	2 927	\$	1 646	\$	4 997	\$	586	\$	1 305	\$	44	\$	11 594	\$	44 888	\$

CR5 – Montants des expositions et coefficient de conversion en équivalent-crédit (CCEC) appliqués aux expositions hors bilan, classés selon la tranche de risque des expositions converties

		AU 31 OCTOBRE 2024				AU 31 JUILLET 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des CCEC)	CCEC moyen pondéré	Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC))	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des CCEC)	CCEC moyen pondéré	Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC))
En millions de dollars (non audité)									
1	Moins de 40 %	26 542 \$	2 934 \$	18 %	27 057 \$	26 537 \$	2 618 \$	18 %	27 002 \$
2	40–70 %	2 447	497	19	2 543	2 612	465	15	2 681
3	75 %	3 539	957	23	3 757	3 361	996	23	3 591
4	85 %	2 665	160	35	2 721	2 869	153	38	2 927
5	90–100%	6 051	2 388	35	6 890	5 852	2 345	34	6 643
6	105–130%	575	44	17	582	564	97	22	586
7	150 %	1 077	931	25	1 308	1 057	1 217	21	1 312
8	250 %	132	—	s. o.	132	147	—	s. o.	147
11	Expositions totales	43 027 \$	7 911 \$	25 %	44 989 \$	43 000 \$	7 891 \$	24 %	44 888 \$

CCR1 – Analyse de l'exposition au CCR par approche

	AU 31 OCTOBRE 2024						AU 31 JUILLET 2024					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective ⁽¹⁾	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD ⁽²⁾ après ARC ⁽⁵⁾	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective ⁽¹⁾	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD ⁽²⁾ après ARC ⁽⁵⁾	APR
En millions de dollars (non audité)												
1 SA-CCR ⁽⁴⁾ (pour les dérivés)	41 \$	126 \$	— \$	— \$	234 \$	109 \$	51 \$	126 \$	— \$	— \$	248 \$	104 \$
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT) ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)	—	—	—	—	1 419	228	—	—	—	—	1 286	161
5 Valeur à risque (VaR) pour les OFT	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Total	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	337 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	264 \$

(1) L'exposition positive attendue effective (EPA effective) représente la moyenne pondérée dans le temps de l'exposition effective attendue au cours de la première année ou, lorsque tous les contrats de l'ensemble de compensation sont assortis d'une date d'échéance inférieure à un an, de la période du contrat comportant la plus longue échéance dans l'ensemble de compensation, lorsque les facteurs de pondération constituent le pourcentage de la période complète que représente l'exposition individuelle attendue.

(2) L'exposition en cas de défaillance (ECD) correspond généralement au risque brut anticipé en cas de défaillance et comprend les montants impayés des expositions au bilan et des équivalents prêts pour les risques hors bilan.

(3) L'atténuation du risque de crédit renvoie à la tentative, par les prêteurs, par le biais de différents sauvegardes et processus, d'atténuer le risque de perte de l'investissement d'origine qui peut résulter des éventuels défauts de paiement des intérêts et du capital de la part des emprunteurs.

(4) Approche standard de la mesure de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (SA-CCR).

(5) Opérations de financement par titres (OFT).

CCR3 – Approche standard de l'exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

	AU 31 OCTOBRE 2024						AU 31 JUILLET 2024					
	a	c	d	g	h	k	a	c	d	g	h	k
	0 %	20 %	30 %	85 %	100 %	Exposition totale au risque de crédit	0 %	20 %	30 %	85 %	100 %	Exposition totale au risque de crédit
En millions de dollars (non audité)												
Portefeuille réglementaire												
Emprunteurs souverains	1 098 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 098 \$	1 055 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 055 \$
Entités du secteur public	66	16	—	—	—	81	50	21	—	—	—	72
Banques	—	96	74	—	156	326	—	86	99	—	98	283
Entreprises	—	—	—	73	—	73	—	—	—	57	—	57
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	74	74	—	—	—	—	66	66
Total	1 163 \$	112 \$	74 \$	73 \$	231 \$	1 653 \$	1 105 \$	107 \$	99 \$	57 \$	164 \$	1 534 \$

CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au CCR

	AU 31 OCTOBRE 2024						AU 31 JUILLET 2024					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les opérations sur dérivés				Sûretés employées dans les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée			Non séparée	Séparée	Non séparée			
En millions de dollars (non audité)												
Encaisse – monnaie locale	— \$	27 \$	— \$	75 \$	3 618 \$	2 701 \$	— \$	4 \$	— \$	85 \$	2 421 \$	2 950 \$
Encaisse – autres monnaies	—	—	—	9	—	—	—	—	—	7	—	3
Dette souveraine locale	—	4	—	—	3 897	5 324	—	—	—	—	3 622	3 819
Obligations d'entreprises	—	—	—	—	81	990	—	—	—	—	83	640
Total	— \$	31 \$	— \$	84 \$	7 596 \$	9 015 \$	— \$	4 \$	— \$	92 \$	6 126 \$	7 411 \$